[illegible] plainte en vol d'un paquet contenant des couvertures de carnets pour échantillons de tissus. Ce vol a été commis jeudi matin vers 10 heures 1/2, dans la rue des Fabricants, au préjudice et sur la voiture de M. Emile Dansette, messager, demeurant à Tourcoing, rue Nationale, 111.

NECROLOGIE. — On annonce la mort, dans sa 62e année, de Mme Vve Georges Motte, née Emilie-Adèle-Jeanne Delattre, tertiaire de l'Ordre de Saint-François d'Assise, décédée le 22 mai 1913, en son domicile, 27, boulevard Gambetta, Roubaix.

Ses funérailles auront lieu le lundi 26 courant, à 10 heures et demie, en l'église Saint-Martin. 54209d.

CROIX

LE PAVAGE DE LA GRAND'RUE. — Une adjudication pour le pavage de la Grand'Rue a eu lieu à la Préfecture. Le devis de 130.000 fr. comprenait le renouvellement total des pavés de la rue. Vu la hausse de 10 % sur les pavés neufs, aucun soumissionnaire n'a été déclaré adjudicataire, ayant tous demandé l'augmentation du devis.

LE TROTTOIR AUX PIETONS. — De nombreuses contraventions ont été dressées contre des cyclistes qui roulaient sur les trotteirs de la rue de l'Ermitage.

KODAKS et tous appareils photos chez **Crombé Frères**, 47, rue Nain, Roubaix. 52660

WASQUEHAL

EPAULE MEURTRIE. — A l'usine de MM. Eycken et Leroy, un journalier, Emile Bell, demeurant à Neuville-en-Ferrain, a reçu un tuyau de fonte sur l'épaule droite qui a été fort contusionnée. Dix jours de repos; docteur Hasnart.

PIED ECRASE. — A l'usine de MM. Eycken et Leroy, un journalier, Charles Caro, demeurant rue Chevreuil, 22, à Croix, a eu le pied gauche écrasé par un fût. Dix jours de repos; docteur Léonard.

LANNOY

LYS

Réunion du Conseil municipal

UN VOTE EN FAVEUR DE LA JUSTICE SCOLAIRE

Le Conseil municipal s'est réuni, vendredi soir, à sept heures et demie, en session budgétaire, sous la présidence de M. Louis Boutemy, maire.

Etaient présents : MM. Locufier et Delannoy adjoints; Leclercq, Fauvarque, Meurisse, Jules Lepers, Roger, Spingler, Liénard, Beuscart, Dubus, Constant, Delepaul, Baplanque, Cocheteux, Carette et Louis Lepers. — Absents : MM. Gossart et Dubar. — Excusés : MM Houzet et Droisart.

Comptes et budgets communaux. — On examine la gestion de M. le Maire. L'exercice définitif de 1912 se clôt par un boni de 4.094 fr. 41.

La gestion de M. le Maire est approuvée, et ce dernier, sur la proposition de M. Locufier, reçoit des félicitations.

— Le budget additionnel pour 1913 porte en recettes et dépenses la somme uniforme de 4.094 fr. 41.

— Le budget primitif pour 1914 prévoit en recettes et dépenses la même somme de 92.614 fr. 19.

Ces comptes et budgets sont approuvés

Les fournitures classiques aux indigents de toutes les écoles

M. Roger voudrait que les élèves nécessiteux des écoles libres participassent à la dépense du crédit affecté aux fournitures classiques, au même titre que les élèves des écoles laïques.

M. le Maire trouve la chose équitable; elle existe dans le Pas-de-Calais.

M. Roger : Ce serait une application de la trilogie : Liberté, Egalité, Fraternité.

M. Liénard dit que les indigents savent qu'il y a des écoles neutres où l'on ne parle pas.

M. Leclercq dit qu'à Boulogne les conseillers de toutes les opinions ont voté en faveur de toutes les écoles.

M. Liénard : Voter un crédit pour les écoles libres serait une dépense supplémentaire.

M. le Maire : Ce serait une dépense de dignité et de justice, encore que je reconnaisse que nous avons à Lys, de bonnes écoles laïques.

M. Roger : Comme contribuable, je veux bien payer, mais pour tous les enfants indistinctement.

Enfin, par 16 voix contre 2, l'on vote un complément de crédit de 500 francs — cette somme à titre d'indication — pour les secours aux élèves indigents à la condition que les enfants de toutes les écoles y participent.

Fêtes. — On vote une subvention de 50 francs pour une fête de quartier organisée par le Club Cycliste.

Après discussion sur l'organisation des fêtes communales, on décide que, désormais, les concerts aux grandes fêtes, comme le 14 juillet, se feront tous sur la Grand'Place. La formation des cortèges se fera dans les divers quartiers, à tour de rôle. Les programmes seront élaborés de façon que tous les quartiers profiteront à leur tour des fêtes organisées.

Subventions. — On accorde un subside de 25 fr. à chacune des trois sociétés d'anciens militaires.

— On ajourne l'examen d'une demande de subvention formulée par le Conseil des prud'hommes de Lannoy.

— On vote 70 francs en faveur de la Mutuelle Maternelle du 3e de ligne.

Eaux potables. — On consultera la population sur l'opportunité de créer un système d'adduction d'eau potable à Lys, par traité avec une société.

La séance publique est levée à neuf heures. Le Conseil se constitue à huis clos pour l'examen des affaires d'assistance.

WILLEMS

Deux maisons incendiées au hameau du Robigeux

Un incendie a détruit, dans la nuit de jeudi à vendredi, deux habitations appartenant à Mme Vve Thieffry, et sises au hameau du Robigeux.

C'est vers 9 heures du soir que l'incendie éclata. Aussitôt que l'on s'aperçut du fléau, l'éveil fut donné et l'on prévint en toute hâte le corps des sapeurs pompiers de la commune. Les premiers secours s'organisèrent promptement; l'on tenta de maîtriser le fléau en l'arrosant de seaux d'eau. Ce fut peine inutile. Il semblait que les flammes se riaient de l'eau qu'on y jetait cependant à profusion.

Bientôt des lueurs sinistres éclairèrent tout le hameau, y attirant une foule considérable. A 9 heures et demie, la pompe à incendie fut mise en batterie par les pompiers, que M. Jules Fontaine dirigeait avec beaucoup de maîtrise.

La lutte entre le feu et l'eau redoubla d'ardeur; des flots de liquide se répandirent sur les flammes, produisant un grésillement incessant. Mais le feu n'en continua pas moins son œuvre dévastatrice et consomma complètement les deux habitations incendiées.

La première de ces maisons était habitée par Mme Vve Thieffry, la propriétaire; la seconde par le gendre de cette dernière, M. Victor Denhaene, cordier.

Les dégâts s'élèvent approximativement à la somme de 10.000 francs. La cause de l'incendie n'a pu être déterminée. Il y a assurance.

FLERS

LA FIEVRE APHTEUSE. — La terrible épizootie a fait son apparition dans une étable du Bourg.

Les mesures nécessaires de protection ont été prises par l'Administration municipale.

MALADE AU REGIMENT. — M. le maire de Leers vient d'être avisé par le médecin-major de l'hôpital de Verdun, que le jeune soldat Omer Watteau, en traitement audit hôpital, pour congestion pulmonaire, se trouvait dans un état inquiétant. La famille de M. Watteau, qui fut incorporé en octobre dernier, au 162e régiment d'infanterie, a été avisée avec tous les ménagements nécessaires.

HEM

LA QUESTION DES EAUX POTABLES. — Nous avons parlé du referendum auprès de la population, dû à l'initiative de l'Administration municipale qui voudrait solutionner cette question.

Un grand nombre de réponses sont déjà parvenues à la Mairie; toutes, nous a-t-on dit, sont favorables à la réalisation d'un projet d'adduction d'eau potable dans la commune. Mais un certain nombre de personnes n'ont pas encore fait connaître leur avis à ce sujet.

L'Administration municipale prie ces personnes de lui faire parvenir au plus tôt leur avis sur la question, afin qu'elle puisse sans tarder prendre toutes les dispositions qu'elle comporte pour l'avenir.

CHUTE MALHEUREUSE. — Chez M. Philippe Desurmont, un tisserand, M. Alphonse Boussemart, 37 ans, a contracté une hernie ombilicale, par suite d'une chute malheureuse. Le blessé est sous le traitement de M. le docteur Parmentier.

POIGNET MEURTRI. — Chez M. Lampe-[illegible] Sports, un brigadier, M. Henri Delrosée, 35 ans, s'est blessé au poignet droit en déchargeant des briques. Dix jours de repos; docteur Wartel.

Votre ex-locataire a probablement trouvé un meilleur appartement par les annonces, vous pouvez trouver un meilleur locataire par le même moyen.

WATTRELOS

UN TRISTE PERSONNAGE. — De l'enquête ouverte par M. Caillet, commissaire de police, il résulte que l'auteur de l'acte immoral commis il y a quelques jours chemin « Cache-Vache », est un jeune homme de 18 ans, Gaston Leblanc, soigneur.

Se sachant recherché par la police, il s'est présenté vendredi dans la journée au bureau où il a reconnu devant le magistrat les faits qui lui sont reprochés et a déclaré habiter rue Vallon, à Wattrelos. Il a été laissé en liberté provisoire. Un rapport a été transmis à M. le Procureur de la République.

BLESSEE AU POUCE. — A la filature de M. Louis Watine, au hameau Sainte-Marguerite, l'une des ouvrières, Mlle Joséphine Robyn, âgée de 17 ans, demeurant rue de Condé, cour Vroman, n° 30, à Roubaix, en voulant remplacer un rouleau à son métier s'est blessée au pouce gauche. M. le docteur Vanlaer a constaté une plaie infectée du pouce. Un repos d'une quinzaine de jours a été prescrit à la blessée.

LA FRAUDE. — Les préposés des douanes Picherytre et Rolleri, de service au sentier Hélin, ont arrêté, jeudi vers minuit, deux jeunes hommes au moment où ils tentaient d'introduire du tabac de provenance étrangère.

Les deux jeunes fraudeurs qui ont déclaré se nommer Alexandre Cocheteux, 18 ans, mineur, et Firmin Smagge, 20 ans, habitant rue de Solférino, à Roubaix, étaient porteurs de 23 kilos de tabac, d'une valeur de 193 fr. Ils ont été écroués à la gendarmerie.

DANS LA POLICE. — Sur la proposition de M. Caillet, commissaire de police, M. le Maire a nommé garde-champêtre les agents stagiaires Eugène Foures, et Louis Lemaire, qui ont été agréés en cette nouvelle qualité par M. le Préfet du Nord.

TOURCOING

Les Fêtes de Quartiers

DANS LES QUARTIERS des CINQ VOIES DE L'EPIDEME ET DE LA TOSSEE

Dans leurs récentes réunions, les Comités des fêtes du 22 juin, ont arrêté le programme suivant :

Samedi 21 juin, concert et retraite aux flambeaux.

Dimanche 22 juin, dans la matinée, concours de pinsons, courses pédestres, courses cyclistes, braderie, cortège d'enfants et concert.

Après-midi, cortège cavalcade.

Soirée, concerts, bal, illuminations.

Les Comités voient avec plaisir que les habitants du quartier ont fait bon accueil aux personnes qui se sont présentées avec les premières listes de souscription. Ils espèrent que les sommes ainsi recueillies permettront de donner un grand éclat au cortège de l'après-midi.

De nouvelles listes de souscription seront présentées à domicile dimanche prochain, 25 mai; les Comités remercient d'avance ceux qui feront un accueil cordial aux collecteurs.

Prochaine réunion du Comité : Mardi 27, chez M. Egels. Une réunion générale aura lieu le mardi 3 juin.

Le cambriolage d'un cabaret Rue du Casino

RENVOI DE L'INCULPE DEVANT LES ASSISES

M. Delalé, juge d'instruction, vient de renvoyer devant la chambre des mises en accusation, sous l'inculpation de vol qualifié et tentative de meurtre, le nommé Louis Dujardin, 28 ans, marchand de champagne, boulevard d'Armentières, à Roubaix.

Cet individu est accusé d'avoir, en compagnie d'un complice, cambriolé au cours de la soirée du 2 avril, le cabaret « A l'Espérance », tenu rue du Casino, par Mme Vercruysse.

Surpris par une voisine, Mme Lepers, les deux malfaiteurs s'enfuirent; mais un passant, le caporal Grimonprez, du 154e d'infanterie, s'élança courageusement à leurs trousses, et parvint à saisir l'un d'eux par les épaules.

C'est alors que l'un des fuyards lui planta son couteau dans le bras, sans pourtant lui faire lâcher prise.

En dépit des déclarations très précises de Grimonprez et d'autres témoins qui l'ont parfaitement reconnu, l'inculpé n'en persiste pas moins dans ses protestations d'innocence.

Malheureusement pour lui, ses antécédents sont déplorables et il a déjà subi plusieurs condamnations en France et en Belgique.

L'accident d'automobile du Virolois

Le « Journal de Roubaix » a donné vendredi matin, des détails complets sur le grave accident survenu jeudi dans la soirée, au boulevard Industriel, et au cours duquel un *cycliste fut tamponné par* l'automobile de M. Paul Six, industriel, boulevard des Trois-Ville, à Tourcoing.

A la suite de son enquête, M. Lenfant, commissaire de police du 3e arrondissement, a déféré au parquet de Lille, le chauffeur, Eugène Vandenbulcke qui causa l'accident.

Quant à la victime, M. J.-B. Ducoulombier, son état est stationnaire.

AUX ANCIENS SOUS-OFFICIERS ET SOLDATS. — Les sociétaires se réuniront au siège de la société, « Café du Centre », place de la République, demain, dimanche, à 2 heures très précises, pour se rendre en cortège au stand de tir, où aura lieu le rebattage du concours et la proclamation des résultats. Les prix seront distribués le jour même, au siège de la Fédération.

BRULE PAR DE LA FONTE EN FUSION. — A la fonderie de M. Charles Odoux, un manœuvre, M. Auguste Lannoy, âgé de 26 ans, a reçu de la fonte en fusion sur le pied gauche en coulant un moule. Il en est résulté des brûlures des 2e et 3e degrés. M. le docteur Bonte, qui a soigné le blessé, a conclu à un repos d'un mois, sauf complications.

ENTRE DEUX BALLES. — Au peignage de M. Fouan-Leman, rue de Boilly, un homme de peine, M. René Camphin, âgé de 20 ans, s'est fait une entorse au cou-de-pied gauche en tombant entre deux balles de laine. M. le docteur Aerts lui a prescrit un repos de 15 jours.

ASSURANCE CONTRE LA VIE CHERE. — Vous pouvez manger du Beurre supérieur toute l'année à 3 fr. le kilo en faisant votre provision à la « Fromagerie », 71, rue de Tournai. Ce beurre à 3 fr. est garanti un an de conservation. Hâtez-vous! 54178d

UNE CHUTE. — Dans l'établissement de M. Clovis Derachinois, un homme de peine, M. Joseph Ladsous, 28 ans, retirait un cercle de fer d'une balle de laine, quand soudain il perdit l'équilibre et tomba à la renverse sur le coude droit. M. le docteur Masure, qui lui a donné ses soins, a constaté des contusions avec enflures du bras, qui nécessiteront un repos de 15 jours.

E. WERNER, Joaillier-Orfèvre, LILLE, 24, rue Nationale, 24, LILLE. 1521

PIED ECRASE. — Dans l'atelier de M. Vanbierviet-Auselin, chemisier, boulevard Gambetta, un chauffeur de vivers, M. Arthur Verdonck, 14 ans et demi, a eu l'extrémité du pied droit comprimée contre le sol par un petit bac qu'il voulait décaler. M. le docteur Lerat a constaté une plaie du gros orteil droit, qui entraînera une incapacité de travail de 15 jours.

LA CHASSE AUX TOUTOUS. — Au cours d'une tournée effectuée dans la journée d'hier la fourrière a capturé cinq chiens et la police a relevé quatre contraventions à la charge de propriétaires, pour divagation de chiens.

MOUVAUX

VACCINATION. — Dimanche prochain à la Mairie, de 9 à 11 h., on procédera à la révision des vaccinations opérées dimanche dernier.

POUR LES PAUVRES DU BUREAU DE BIENFAISANCE. — C'est lundi à onze heures qu'aura lieu la distribution de pain, en souvenir de Mme Vincent, et à 12 h. 1/2, dimanche, la distribution ordinaire qui a lieu tous les quinze jours.

MARCQ-EN-BARŒUL

Un champ d'aviation à Marcq-en-Barœul

LES PREMIERES DEMARCHES

Nous apprenons qu'une société a l'intention d'établir un champ d'aviation à Marcq-en-Barœul, dans le quartier de la Rianderie. MM. les propriétaires des terrains et bâtiments situés dans le quadrilatère compris entre la maison Tahon-Delesalle, le Croisé-Laroche, le dépôt des Tramways Mongy et la ferme Lamblin, ont été pressentis du projet et ont été sollicités de présenter approximativement leurs prix pour la cession de leurs domaines.

L'établissement artificier exploité par Mme Vve De Bar ou plutôt son emplacement, servirait aux hangars.

La superficie totale du champ d'aviation serait de 250 hectares environ.

Quesnoy-sur-Deule

COMINES

UN SUICIDE DRAMATIQUE

Un jeune homme se jette sous un train

Un jeune homme de 19 ans et demi, Valère Wolters, né à Ypres et demeurant à Comines-Belgique, rue de Wervicq, s'est jeté hier sous un train pour se suicider. La mort a été instantanée.

Voici quelles furent les circonstances de ce drame du désespoir :

Le malheureux avait *prémédité l'instant* précis où il se donnerait la mort. Il se trouvait, en effet, à son travail, à l'huilerie de M. Goeman, où il est employé et qui est située non loin de la voie ferrée, lorsque, à 11 h. 10 du matin il entendit le sifflet d'une locomotive.

C'était le train de voyageurs 2445, qui arrive à *Comines* à cette heure-là. « Au revoir, dit-il à ses camarades de travail; il est 11 heures; je dois m'en aller... » Et il sortit précipitamment.

Etonné de ce brusque départ, l'un de ses compagnons d'atelier, M. Maurice Desmarets, le suivit, poussé par la curiosité. Il vit le jeune homme franchir la haie de la ligne du chemin de fer et courir avec une grande précipitation vers la Belgique.

Le train arriva après avoir tourné la courbe qu'il décrit à cet endroit. Quelques mètres devant la machine et presque à l'entrée du pont sur lequel le chemin de fer franchit la Lys, Wolters se jeta brusquement sur le rail. Il avait pris soin de se dissimuler pour ne pas être vu par le mécanicien. Ce fut l'instant d'un éclair et le train lui passa sur le corps. Le mécanicien, qui n'avait pas eu le temps matériel de bloquer ses freins, informa dès son arrivée à Comines-Belgique, M. Moriaux, chef de gare de cette station.

Celui-ci téléphona à la gare de Comines-France et c'est de cette gare que l'on vint prévenir M. Crédot, commissaire de police.

On trouva le désespéré sur le côté gauche de la voie ferrée. Le corps avait été sectionné à hauteur de la poitrine et suivant une ligne partant en biais du milieu de l'humérus gauche jusqu'à l'épaule droite. Les poumons étaient mis à nu et tout le sang du corps du malheureux s'était répandu autour de lui.

M. le commissaire fit transporter le corps à la morgue de Comines-France et procéda à une enquête. On ne sait à quoi attribuer le suicide.

Le corps sera transporté à Comines-Belgique après les formalités d'usage accomplies.

Valère Wolters est ce jeune homme qui était très connu dans la région comme coureur pédestre.

SUCRE ABEILLE le plus sucré

Nouvelles Religieuses

ROUBAIX

— *Saint-Martin.* — Dimanche 25 mai, 2e dimanche après la Pentecôte, solennité de la fête du Saint-Sacrement, la première messe à 5 h. 1/2, à 6 h., exposition du Saint-Sacrement; à 10 h., grand'messe solennelle et procession du Saint-Sacrement; à midi, la dernière messe; à 5 h., vêpres solennelles et bénédiction du St-Sacrement. Vicaire de semaine, M. Tiberghien, rue du Curé.

Lundi 26 mai, à 6 h. du matin, exposition du Saint-Sacrement; à 8 h., messe du Saint-Sacrement pour les rues Saint-Georges, Trichon et place du Trichon; à 8 h. 1/2, messe du Saint-Sacrement pour les rues Chanzy, Moulin, Havre, Daguesseau, Coligny, Pascal et Blanqui; à 9 h., messe pour les Dames Réparatrices.

— *Notre-Dame.* — Dimanche 25 mai, à la messe de 7 h., communion des petites filles des deux patronages. Après la grand'messe, qui sera chantée à 10 h., il y aura procession dans l'église. Le Saint-Sacrement sera exposé toute la journée jusqu'aux vêpres qui seront chantées à 4 h. Lundi 26, mardi 27, mercredi 28, jeudi 29 et samedi 31 mai, exposition le matin de 6 à 9 h., et le soir de 5 h. jusqu'au salut à 7 h. 1/2, après lequel aura lieu la procession du Saint-Sacrement.

— *Sainte-Elisabeth.* — Dimanche 25 mai, vicaire de semaine, M. Goube. A la messe de 7 h., communion des petites-filles.

— *Sacré-Cœur.* — Dimanche 25 mai, à la messe de 6 h., communion générale des Mères chrétiennes. A la grand'messe, solennité de la fête du Saint-Sacrement. Après la grand'messe, procession solennelle du Saint-Sacrement dans l'église. Le soir à 6 h., salut du mois de Marie.

— *Saint-Sépulcre.* — Dimanche 25 mai, à l'occasion de la fête du Saint-Sacrement le choral Saint-Sépulcre se fera entendre à la grand'messe sous la direction de M. Daisies. Il interprétera la Messe brève en 3 voix de Schwartz. Solistes : MM. Pagnier, ténor; Laverge, basse. Les orgues seront tenues par M. O. Vermeyre. A l'Offertoire, Arioso pour flûte par M. Daisies avec accompagnement d'orgue.

— *Saint-Joseph.* — Dimanche 25 mai, communion générale des jeunes filles du Patronage Ste-Marie. Le soir, réception solennelle d'Enfants de Marie.

— *Saint-Jean-Baptiste.* — Dimanche 25 mai, à 6 h., communion générale des Mères chrétiennes. A 7 h. 1/2, communion générale des jeunes filles qui ont fait leur première communion solennelle en 1911-1912.

— *Saint-Antoine.* — La cérémonie de la première communion solennelle aura lieu dimanche 25 mai, à la messe de 7 h.

— *Saint-François d'Assise.* — Dimanche 25 mai, à la messe de 7 h., communion des enfants du catéchisme de persévérance.

— *Saint-Michel.* — Dimanche 25 mai, ou, en cas de mauvais temps, le dimanche 1er juin, à 3 h. 1/2, procession solennelle du Saint-Sacrement dans le parc de M. et Mme Dhalluin, avenue Cordonnier.

— *Le Cercle de la Concorde à N.-D. de la Marlière.* — Le pèlerinage annuel du Cercle à Notre-Dame de la Marlière, aura lieu le dimanche 25 mai courant. La messe sera célébrée à 6 h. 1/2 par M. l'abbé Bègne.

NOMINATION ECCLESIASTIQUE. — M. l'abbé Miquet, curé de Romeries, est nommé vicaire du décanat de Solesmes.

Convois Funèbres

Madame Veuve Georges MOTTE, née Emilie-Adèle-Jeanne DELATTRE, Tertiaire de l'Ordre de Saint-François d'Assise, décédée à Roubaix, le jeudi 22 mai, dans sa 62me année, administrée des Sacrements. Messe de Convoi le Samedi 24 courant, à 9 heures; Vigiles, le même jour, à 5 h. 1/2; Convoi et Service Solennels, le Lundi 26 du mois, à 9 h. 1/2, en l'Eglise Saint-Martin. L'assemblée, 27, boulevard Gambetta. 54210

Madame Marie-Louise BROUTIN, décédée à Mouvaux, le 21 Mai 1913, dans sa 68me année, administrée des Sacrements. Convoi et Service Solennels le Lundi 26 Mai 1913, à 10 heures, église St-Germain à Mouvaux, d'où son corps sera conduit au cimetière du Sud, à Lille, pour y être inhumé dans le caveau de famille. — Assemblée, rue de Roubaix, 24 à 9 heures 3/4. Vigiles, le Dimanche 25 mai, à 5 heures du soir. — Obit du Mois, le Lundi 23 juin, 1913, à 10 heures, en la même église. 54118

MARIAGES & FIANÇAILLES

On nous annonce :

— Les fiançailles du comte Hervé de Kergorlay, fils du comte Christophe de Kergorlay et de la comtesse, née de Beaufort, décédée, avec Mlle Marie de Premont, fille de M. Georges de Premont et de Mme, née de Fresnoye.

— Les fiançailles de M. Robert Dubois, fils de feu M. Henri Dubois et de Mme Henri Dubois, née Delesalle, avec Mlle Antoinette Devilder, fille de M. Pierre Devilder, banquier à Lille, et de Mme Devilder, née Bigo.

M. Robert Dubois est le neveu de M. Charles Delesalle, maire de Lille.

CONCERTS & SPECTACLES

ROUBAIX

— *Gaumont-Palace Roubaisien.* — Soirée merveilleuse vendredi. Le nouveau programme supérieurement composé comprend deux numéros sensationnels. D'abord une *Course de taureaux en Espagne* avec tout l'apparât de la mise en scène. On sait le combat dans ses moindres détails, la mise à mort est rendue d'une façon saisissante. *Les Financiers Guerrières* ont obtenu un succès énorme. Ce film a une valeur exceptionnelle. Jamais on n'a rendu avec autant de précision les épisodes d'une guerre, les mouvements des troupes, les ravages de l'artillerie et enfin les revers et les succès des troupes. Dans cette grande mêlée une petite idylle donne une note particulièrement impressionnante. Le reste du programme est parfait.

CASINO-PALACE 50bis, Grande-Rue ROUBAIX

« *Marius* », l'excellent comique parisien figurera au programme des 25 et 26 mai, avec un nouveau répertoire. 54112d

GAUMONT-PALACE ROUBAISIEN

Soirée à 8 heures 1/2. Programme nouveau. 54086

Nouvelles Militaires

REVUE DU 43e D'INFANTERIE. — Les trois bataillons du 43e d'infanterie ont été passés en revue, vendredi matin, sur le terrain de manœuvres de Ronchin, par M. le colonel Proye, commandant le régiment.

Les hommes, en tenue de campagne, arrivés à six heures du matin sur le terrain, evoluèrent jusqu'à dix heures. A ce moment le colonel rassembla ses troupes en carré et leur adressa une chaude allocution. Rappelant les derniers incidents de Toul, il se plaît à constater que le 43e ne compte aucun soldat indiscipliné et il espère que toutes les tentatives d'insubordination venues de l'extérieur échoueront contre l'esprit de patriotisme des membres du régiment.

M. le colonel Proye déclare d'ailleurs qu'il punira sévèrement tout militaire qui se livrerait à une manifestation antipatriotique.

En une très vibrante péroraison, le colonel fit appel à tous les généreux sentiments de ses troupiers en les invitant à défiler devant la statue du général Faidherbe.

A onze heures, le régiment arriva place de la République. La musique, massée au pied du monument, exécuta la *Marche de Sambre-et-Meuse* et c'est à son rythme entraînant que les soldats défilèrent en présentant les armes.

Les troupes regagnèrent ensuite leurs casernements respectifs.

Conservation des FOURRURES Mme A. FOURNIER 31, rue Esquermoise, LILLE PLUMES

VIOLENT INCENDIE A SECLIN

Dégâts importants

Un violent incendie a éclaté rue Philippe-de-Girard, au cours de la nuit de jeudi à vendredi, dans les magasins de M. Edgard Debrabant-Deffrennes, négociant en épiceries. Les secours furent rapidement organisés. Au bout de peu temps l'incendie faisait rage. Devant les progrès de l'incendie, les pompiers durent se borner à faire la part du feu. Après plus d'une heure d'efforts, les flammes diminuèrent peu à peu.

Du bâtiment sinistré, il ne reste plus que les murs.

La cause est inconnue. Les dégâts non encore évalués sont très importants.

PAS-DE-CALAIS

LA SUSPENSION du MAIRE de BRUAY-SUR-ESCAUT. — Le maire de Bruay communique aux journaux une lettre dans laquelle il s'efforce de se justifier de l'acte qui a amené sa suspension pour un mois par M. le préfet du Nord.

M. Hélard prétend qu'il « a été induit en erreur par le premier déclarant, un cabaretier, qui, le mercredi soir, c'est-à-dire quatre jours après l'accident, qui s'était produit le dimanche, lui présenta le certificat médical délivré, en lui affirmant que la victime était logée chez lui, ce qui autorisait M. Hébard à croire qu'elle était soignée, alors qu'il n'en était malheureusement rien ».

LE CENTENAIRE du COLLEGE SAINT-BERTIN, A SAINT-OMER. — Le 1er juin prochain, le collège Saint-Bertin, à St-Omer, fêtera son centenaire. Mgr Lobbedey, évêque d'Arras, présidera les cérémonies.

AUX MALADES achetez vos médicaments à la *Pharmacie Mutualiste du Cheval Blanc*, H. Noyon, 296, rue de Lannoy, Roubaix, qui vous livrera des médicaments de 1er choix à des prix modérés. 51874

BELGIQUE

A LA CHAMBRE

Séance du vendredi 23 mai

L'emploi des langues dans l'armée

SEANCE DU MATIN

La séance est ouverte à 10 heures, sous la présidence de M. Nerincx, vice-président.

M. Raemdonck estime que le projet du gouvernement constitue un grand progrès dans la situation du soldat flamand au sein de l'armée.

M. Hoyois. — La loi est modérée. Elle n'est un défi pour personne. Ce projet tient dans deux mesures : d'une part, l'obligation d'obtenir 4 points sur 10 en flamand à l'école militaire; d'autre part, la correspondance administrative se fera selon certaines conditions.

La solution est donc bonne. Pas de séparation entre unités flamandes et wallonnes! Nous devons être adversaires de toute séparation. Nous devons chercher tout ce qui nous unit. Ce faisant, nous servirons les intérêts de notre chère Wallonie, et celui de la Belgique. (Très bien!)

M. Van Cauwelaert. — Les Flamands ont été opprimés. C'est un malheur pour la Belgique. L'union doit être obtenue en donnant aux deux peuples qui composent la Belgique leur autonomie linguistique.

Si les unités séparées ne sont pas adoptées par la Chambre, nous nous rallierons au texte gouvernemental, et nous remercions le ministre de la guerre du geste qu'il a fait en faveur des Flamands.

M. Buysse. — La loi se justifie fort simplement. Un ingénieur doit connaître le calcul différentiel et intégral; un officier doit connaître le flamand, pour commander et instruire des soldats flamands.

M. Camille Huysmans. — Vous, les Flamands catholiques, vous défendez le peuple en matière de langue, mais quand nous avons discuté le suffrage universel, vous avez été contre le peuple. (Protestations de MM. Van Cauwelaert et Borginon).

M. Royer. — Il faut favoriser l'autonomie des provinces flamandes et celle des provinces wallonnes. Je voterai les unités séparées. Mais s'il résultait de l'amendement Buisset, qui donne la liberté de choisir leurs unités aux miliciens flamands, la constitution d'unités de riches et d'unités de pauvres, je ne le voterais pas.

M. Xavier Neujean. — Nous ne pouvons accepter le projet du gouvernement, parce que les Wallons ne sont pas placés dans la même situation que les Flamands pour apprendre une seconde langue. On ne parle le flamand nulle part en Wallonie.

La séance est levée à midi et demi.

Séance de l'après-midi

La séance est ouverte à 1 h. 45, sous la présidence de M. Schollaert.

M. Troclet combat le projet du gouvernement. Il se rallie à l'amendement de MM. Buisset-Destrée et visant la création d'unités distinctes avec libre choix du milicien.

M. J. Debeke votera la loi. Il engage ses collègues à voter son amendement créant des unités flamandes et wallonnes.

M. Woeste. — Je voudrais que chacun se convainquit que les questions que nous discutons doivent être solutionnées d'une façon prudente.

Je voterai le projet du gouvernement parce qu'il est juste et modéré.

La révolution a été une réaction contre le régime hollandais et il ne faut pas que des exagérations inverses nous ramènent à une situation analogue.

Le projet de loi évite cet écueil.

Il ne doit y avoir qu'un gouvernement, qu'une administration, qu'une armée. Aussi il ne faut pas semer dans ses rangs une cause quelconque de division.

Il ne faut pas de distinction dans la défense du pays et c'est pourquoi je ne veux pas de régiments distincts pas plus que de bataillons ou de compagnies qui seraient dans chaque corps une source constante de conflits et de heurts.

Tous nous devrions être d'accord pour favoriser la compénétration de nos deux peuples et la connaissance des deux langues est le meilleur moyen d'y parvenir. (Très bien! sur de nombreux bancs.)

Cris nombreux : La clôture! La clôture!

M. le Président. — Je mets la clôture aux voix.

Elle est votée à l'unanimité.

La discussion générale est close. On passe à la discussion des articles.

La discussion des articles

A l'article premier, M. Borboux a déposé un amendement visant l'emploi de la langue allemande.

M. de Broqueville. — J'engage M. Borboux à ne pas maintenir son amendement. Il est inacceptable parce qu'il détruit l'économie entière de la loi.

M. Borboux. — Je retire mon amendement. (Longues exclamations à gauche.)

Tumulte

M. Troclet. — M. Borboux s'est livré à une parade électorale dont je ne le félicite pas, et je reprends son amendement. (Longues exclamations.)

L'orateur parle au milieu d'un bruit incroyable. Les interruptions se croisent dans tous les sens. Les conversations sont générales. On ne parvient pas à saisir la voix de M. Troclet. Les députés wallons, flamands et allemands crient chacun de leur côté. Tandis que le porte-parole d'un groupe parle, les représentants de l'autre groupe lui lancent des plaisanteries.

M. le Président. — Nous devrons prendre des mesures pour suspendre la séance et revenir ce soir, car il a été décidé que la loi serait votée aujourd'hui. (Exclamations.)

M. Borboux. — Mon amendement est repris par M. Troclet dans un but d'opposition gouvernementale et dès lors je ne puis le suivre. Je voterai contre l'amendement. (Tumulte.)

M. Gielen veut parler. (Cris : A la tribune! A la tribune!)

M. Gielen développe un amendement dont on ne parvient pas à saisir le sens, tant le bruit est formidable. (Applaudissements ironiques à gauche.)

M. Ozeray (au milieu du tumulte) parle des Allemands du Luxembourg. (Applaudissements ironiques à droite.)

M. Van Cauwelaert intervient encore. (Le bruit continue).

Finalement, on passe aux votes.

M. le Président. — L'amendement repris par M. Troclet est-il maintenu?

M. Troclet. — Oui. (Vives protestations sur presque tous les bancs.)

M. le Président. — Je vous en prie, messieurs, n'insistez pas. (Cris à l'extrême-gauche : L'appel nominal! Vives protestations. Cris : Non! Non! à droite, à gauche et à l'extrême-gauche.)

M. le Président. — L'appel nominal est-il régulièrement demandé? (Cinq membres de l'extrême-gauche se lèvent. Huées.)

On procède à l'appel nominal. L'amendement Troclet, relatif à l'emploi de la langue allemande est rejeté par 111 voix contre 42 et 12 abstentions.

MM. Destrée et Hymans demandent une modification de rédaction et la suppression du mot « sémantique ».

M. de Broqueville. — Je me rallie à la suppression de ce mot.

L'amendement C. Huysmans, supprimant l'épreuve du thème et de la version et ne maintenant que la rédaction et l'examen oral, est rejeté par 119 voix contre 56 et 1 abstention.

Le texte du gouvernement est adopté.

Vote des articles

M. de Broqueville. — *Le gouvernement refuse* tous les amendements déposés, notamment l'amendement de M. Debaeg, dans lequel il y a un grand danger pour l'unité de l'armée.

M. Siffer, au nom de ses amis, déclare qu'il votera le projet tout en regrettant de devoir renoncer à des espérances qui lui étaient chères. Il tient cependant à prendre acte des promesses du gouvernement.

Puis divers amendements sont repoussés et tous les articles successivement adoptés.

M. le président propose de passer immédiatement au vote en seconde lecture.

M. Planquart, au nom du groupe socialiste wallon, déclare qu'il votera contre le projet.

M. Camille Huysmans, au nom du groupe socialiste flamand, déclare au contraire qu'il le votera.

M. Fléchet, au nom du groupe libéral liégeois déclare qu'il votera contre le projet.

Le projet du gouvernement est voté

On passe au vote et l'ensemble de la loi est voté par 96 voix contre 24 et 3 abstentions.

La séance est levée à 7 heures.

Les poursuites contre M. Furnément

DEPUTE SOCIALISTE

On ignore ce qu'est devenu M. Léon Furnémont. Un journal libéral bruxellois assure que les amis du député socialiste ont vainement cherché à le voir depuis mardi après-midi, jour où il est venu pour la dernière fois à la Chambre. Au palais, le bruit court que M. Furnémont aurait quitté le pays et gagné le Portugal qu'il jugerait plus hospitalier. D'autre part, un huissier de la Chambre assurait vendredi, avoir rencontré jeudi soir, le député de Namur aux environs de la Bourse.

Quoi qu'il en soit, M. Fromès, juge d'instruction a convoqué M. Furnémont en son cabinet pour aujourd'hui samedi, à 11 heures du matin. On ne tardera donc pas à savoir par la réponse que fera à cette invitation le député socialiste si celui-ci est ou non en fuite.

A propos de cette affaire, l'« Express » déclare que dans les milieux socialistes on prétend que M. Furnémont donnait depuis quelque temps des signes d'un dérangement cérébral.

ANEMIE PALES COULEURS FLEURS BLANCHES NEURASTHÉNIE, CROISSANCE — **20 JOURS** par l'ELIXIR ou la CONFITURE de St VINCENT de PAUL LES SEULS AUTORISES SPÉCIALEMENT CONVALESCENC